



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHRISTINE GAVINI

La rectrice de la région académique Normandie
La rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Caen, le 10/07/2024

Destinataires in fine

Affaire suivie par :

Bruno CHANDAVOINE

DRAJES – pôle 4

Mél. bruno.chandavoine@ac-normandie.fr

Tél 02 31 52 73 58

Objet : Déploiement du dispositif « pass Sport »

Madame la maire,
Monsieur le maire,

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. Cette année Olympique et Paralympique représente une opportunité exceptionnelle pour susciter de nouvelles vocations sportives. Ainsi, pour la quatrième année consécutive, l'État met en place le dispositif pass Sport, visant à faciliter l'inscription de 331 000 jeunes, adultes et étudiants éligibles dans une structure sportive pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Le pass Sport est une allocation forfaitaire de 50 euros par enfant finançant tout ou partie de son inscription dans une structure sportive ou de jeunesse lui permettant de participer aux activités organisées de juin 2024 à juin 2025.

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires suivants :

- **Les jeunes de 6 à 17 ans révolus** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- **Les jeunes de 6 à 19 ans révolus** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- **Les jeunes de 16 à 30 ans révolus** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- **Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2024-2025.

Plus de 331.000 enfants et jeunes adultes sont éligibles en Normandie. En 2023, plus de 73 300 jeunes ont bénéficié du dispositif.

Le pass Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- auprès de toutes les associations sportives agréées sport ou jeunesse et éducation populaire participant au dispositif, affiliées ou non à une fédération sportive ;
- auprès des structures du loisir sportif marchand.

Rectorat de la région académique
Normandie
168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

Les familles éligibles au pass Sport ont reçu à partir du 1^{er} juin 2024 un courriel du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques les informant de cette aide et de ses modalités. Elles devront présenter un code numérique individuel au moment de l'inscription dans la structure sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion ou d'une prestation.

J'attire votre attention sur le fait que ce dispositif pass Sport est cumulable avec les aides similaires.

Toutes les informations sont disponibles sur le site serviciel <https://www.pass.sports.gouv.fr/>.

Je vous remercie ainsi de sensibiliser les structures sportives de votre territoire à ce dispositif, complémentaire de ceux éventuellement portés par votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Christine GAVINI

Tous les supports de communication sont disponibles et téléchargeables (affiches, flyers, encarts réseaux sociaux, visuels...) sur le site serviciel pass Sport à l'adresse suivante :

[phttps://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/ressources](https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/ressources)

Liste des destinataires :

Ensemble des communes Normandes

Madame la Maire

Monsieur le Maire

Rectorat de la région académique
Normandie
168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex